



Association pour une
Taxation des
Transactions financières pour l'
Aide aux
Citoyens et citoyennes

attac – Neuchâtel

Quelques exemples de services publics communaux qui pourraient être touchés par l'AGCS:

Domaines concernés	Conséquences possibles
Eau / épuration	L'eau n'est pas à l'abri – loin s'en faut – de l'AGCS. Les réseaux d'alimentation en eau potable ou ceux d'épuration représentent un immense "marché" que des entreprises multinationales aimeraient bien se partager. En Asie et en Amérique du Sud, plusieurs exemples montrent déjà les tragiques effets que cette tendance peut avoir pour la population (augmentation des prix, mauvais entretien des réseaux,...). Avec l'AGCS, la Suisse et ses communes pourraient bien perdre, à terme, la maîtrise de ce bien commun par excellence.
Education	Avec l'AGCS, l'éducation pourrait devenir une "denrée" à vendre et à acheter. Concrètement, il est envisageable qu'une école privée ouvre un établissement dans une cité et exige, sur la base du principe de la libre concurrence légitimée par l'AGCS, de bénéficier de conditions financières identiques à celles accordées aux établissements publics. En clair, c'est le financement de l'école qui serait menacé.
Forêts	Une commune dotée d'un riche patrimoine forestier permet à ses habitants de se chauffer à un coût avantageux en vendant du bois débité, des bûches, des copeaux, etc. Cet avantage pourrait être dénoncé par une entreprise privée de carburant qui aurait la possibilité d'exiger, grâce à l'AGCS, une compensation financière à la commune.
Loisirs	Une localité de moyenne importance dotée d'un charmant parc animalier (p.ex. le Bois du Petit Château à La Chaux-de-Fonds) pourrait voir la gratuité de celui-ci menacée par l'installation d'un nouveau parc d'attraction, privé celui-là, sur le territoire communal. Motif invoqué: concurrence déloyale !
Crèches	Les crèches subventionnées se verront menacées par les garderies privées qui pourront exiger d'être subventionnées à la même hauteur. Conséquence directe: la garde des enfants en bas âge deviendra inaccessible pour les familles à petit budget, ou la qualité de l'accueil se dégradera.
Protection de l'environnement	Une commune qui exige d'une entreprise de papier établie sur son territoire des mesures strictes concernant l'élimination des eaux usées pourrait devoir les revoir à la baisse, ces mesures étant considérées comme une entrave au libre commerce.

Internet : www.local.attac.org/neuchatel

Coordination : Fabienne Girardin, Chapelle 12, 2300 La Chaux-de-Fonds ; tél. 032 913 13 59; fabienne.girardin@bluewin.ch
Secrétariat : Rémy Wenger, Dîme 29, 2207 Coffrane; rwenger@smile.ch